

L'arbre PLUS

spbestrie.qc.ca

VOLUME 38, NUMÉRO 3 SEPTEMBRE À NOVEMBRE 2025

Bulletin d'information publié par le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec

UN AUTOMNE CHARGÉ S'ANNONCE POUR LES PRODUCTEURS FORESTIERS!

SOIRÉE-CONFÉRENCE
20 NOVEMBRE 2025
VOIR DÉTAILS EN [PAGE 2](#)

Ça y est, l'été est déjà derrière nous!

Pour les propriétaires de boisés - je pense notamment à nos amis(es) de la Montérégie - vos forêts ont commencé à se parer de leurs plus belles couleurs: le vert a laissé ainsi tranquillement la place au jaune, à l'orange et au rouge, et, dans certains cas, vos érables, chênes, noyers et frênes ont même déjà commencé à se dégarnir. Que ce soit dans leurs boisés ou à l'extérieur, l'automne qui s'amorce s'annonce une fois de plus bien occupé pour les producteurs forestiers d'ici.

Tout d'abord, c'est cet automne, du moins je l'espère, que la Régie devrait tenir les premières séances d'arbitrage de la future convention de mise en marché pour le bois de sciage sapin-épinette. Depuis un an maintenant, les négociations et même la médiation avec le CIFQ piétinent. C'est donc la Régie qui sera appelée à trancher. Vous remarquerez l'utilisation du conditionnel, car, au moment d'écrire ces lignes, aucune certitude n'existe encore. Fidèle à sa stratégie habituelle, le CIFQ multiplie les demandes préliminaires, parfois proches de la frivolité, afin de retarder autant que possible le processus d'arbitrage. Pendant que notre filière forestière est plus

que jamais fragilisée par l'imprévisibilité et les tarifs imposés par les États-Unis, le CIFQ manque une occasion de faire preuve de leadership et de collaborer pour le bien commun de l'ensemble de notre secteur.

Pendant que certains s'entêtent, d'autres choisissent de s'élever. Les groupements forestiers qui, jusqu'ici, s'opposaient à votre volonté d'instaurer la mise en marché collective nous ont informés, au cours des dernières semaines, de leur décision de mettre fin à leur guérilla judiciaire. Plutôt que de poursuivre leurs démarches pour faire renverser votre choix, ils nous ont informés qu'ils veulent désormais prendre part au processus et collaborer. Un acte officiel de désistement a été déposé à cette fin le 26 août dernier, mettant ainsi un terme à la demande de pourvoi en contrôle judiciaire devant la Cour supérieure.

En parallèle, le Syndicat poursuivra également ses efforts visant à donner suite aux recommandations émises par la Régie dans son dernier rapport d'évaluation périodique. Planification stratégique, participation aux assemblées, refonte du cadre réglementaire: nous prévoyons vous présenter un rapport d'avancement de ce chantier névralgique plus tard cet automne,

en plus de vous consulter sur les orientations qui devraient, selon vous, orienter notre action pour les prochaines années. Restez à l'affût!

J'en profite en terminant pour vous inviter, chères productrices, chers producteurs, à jeter un coup d'œil à nos différentes formations offertes cet automne. Que ce soit pour planifier votre première récolte, pour perfectionner vos méthodes de coupe, pour optimiser le rendement de votre boisé ou pour naviguer dans la fiscalité forestière parfois complexe, notre offre a été pensée pour répondre à une vaste gamme de besoins, et je suis convaincu que chaque producteur, débutant comme expérimenté, pourra y trouver son compte! Bon retour dans les boisés et un bel automne à tous!



André Roy

André Roy, président
solandrero@gmail.com

**SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS
DU SUD DU QUÉBEC**

SOMMAIRE

Entente de coupe de bois signée pour le partage des revenus d'une vente de bois.....	2
Soirée-conférence	2
Première convention de mise en marché collective.....	3
Convention de mise en marché: quels sont les points d'achoppement?.....	4
Pleins feux sur l'offre de formations pour l'automne! ..	4

La bonne nouvelle: un accord conclu avec la MRC des Sources	5
Émission des contingents pour la période «AUTOMNE 2025».....	5
Valoriser la fonge et la flore spontanée: un nouveau levier économique pour les producteurs forestiers et agricoles du Québec	6
L'importance de votre numéro de lot pour la nouvelle norme européenne	8

Formations pour les propriétaires pour l'automne 2025 et l'hiver 2026.....	9
Méthode d'inscription aux formations 2025-2026	12
Liste des prix du bois de sciage	13
Liste des transporteurs de bois du SPFSQ 2025	20
Demande de contingent pour la pâte	21
Du changement dans votre dossier de propriétaire forestier?	22

À l'attention des producteurs et entrepreneurs forestiers qui ont remis au SPFSQ une entente de coupe de bois signée, pour le partage des revenus d'une vente de bois.



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

SERVICE DE PAIE, SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS DU SUD DU QUÉBEC (SPFSQ)

Nous recevons plusieurs factures et/ou rapports de transporteurs ne contenant aucune mention de séparation. **Malheureusement, ceci entraîne des erreurs et un délai de paiement additionnel.**

Nous tenons à vous rappeler que les conditions ci-dessous doivent être respectées afin qu'une séparation des paiements soit effectuée correctement :

1. Une entente de droit de coupe doit être remplie et signée par les deux parties et le compte de taxes municipales du producteur doit y être joint ;
2. La mention de séparation doit figurer sur toutes les factures envoyées par l'usine ainsi que sur vos rapports de transporteurs.

NOTES :

1. L'entente de coupe de bois signée pour le partage des revenus d'une vente de bois doit être envoyée au Syndicat avant la première livraison de bois ;

2. La durée d'une entente de coupe de bois signée pour le partage des revenus d'une vente de bois est d'un (1) an. Après ce délai, une nouvelle entente doit être signée et envoyée au SPFSQ.

De plus, pour s'assurer que les informations de séparation suivent, **il est de la responsabilité du producteur de mentionner au transporteur d'écrire ces renseignements sur son bon de livraison afin que l'usine puisse nous partager l'information.**

RAPPEL IMPORTANT

Prenez note que le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec n'est pas responsable des erreurs ou omissions qui pourraient subvenir dans les paiements de bois. Le contrôle final du paiement des livraisons demeure la responsabilité du producteur et de son entrepreneur. Ce sont les noms inscrits sur la facture de l'usine qui prime pour tous les paiements.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration.

Mise à jour du projet carbone Amiral et présentation de l'application web Forair



Depuis plusieurs années maintenant, nous présentons des soirées-conférences aux propriétaires forestiers du sud du Québec sur différents thèmes qui les intéressent. C'est donc avec enthousiasme que j'invite tous les propriétaires forestiers à la soirée-conférence du Syndicat. Cette année, le thème de la conférence portera sur : « **La mise à jour du projet carbone**

Émery Bélanger
1^{er} vice-président

SYNDICAT DES PRODUCTEURS FORESTIERS
DU SUD DU QUÉBEC

Amiral et présentation de l'application web Forair » qui sera présenté par M. William Métivier, ing.f., président de Forair. Cette conférence vous offrira une mise à jour sur l'avancement du projet carbone Amiral, développé par la firme Forair, qui vise la délivrance de crédits compensatoires québécois sur le marché réglementé du carbone. Vous y découvrirez également la toute nouvelle application dédiée à la valorisation des forêts privées du Québec, une plateforme numérique gratuite permettant à chaque propriétaire forestier d'accéder facilement aux informations spécifiques à sa forêt.

Afin de pouvoir participer à cette vidéoconférence, vous devez vous inscrire sur le site Internet du Syndicat (voir l'encadré bleu). Les participants pourront poser des questions directement au conférencier une fois la présentation terminée.

Pour les producteurs qui ont une connexion Internet plus lente, la vidéo sera ensuite disponible pour une durée d'un mois sur le compte YouTube du SPFSQ que vous pouvez trouver à l'adresse suivante : www.youtube.com/@spfsq4609 ou en inscrivant « SPFSQ » dans la bande de recherche YouTube. N'hésitez pas à partager la nouvelle et l'événement dans vos réseaux sociaux.

Nous vous attendons en grand nombre !

NOTE IMPORTANTE AUX PARTICIPANTS

Vous devez vous brancher au Zoom 30 minutes avant le début de celle-ci afin de pouvoir commencer la conférence à l'heure.

SOIRÉE-CONFÉRENCE

**Jeudi le 20 novembre à 19 h en direct
via Zoom**

Inscription au www.spbestrie.qc.ca et cliquez sur le bouton
Soirée d'information.

Date limite d'inscription le 18 novembre à 16 h

Première convention de mise en marché collective

MISE EN CONTEXTE

Le 9 septembre 2024, la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec a officiellement approuvé le *Règlement sur la mise en vente en commun du bois de sciage de sapin ou d'épinette du Sud du Québec*, et ouvert la voie à la mise en marché collective du bois de sciage sapin-épinette. Les négociations avec le Conseil de l'industrie forestière du Québec (CIFQ), qui représente les acheteurs, s'étant révélées infructueuses, le Syndicat a déposé cet été une demande d'arbitrage de la première convention de mise en marché à la Régie. Rappelons que cette convention doit comprendre les différentes modalités de mise en marché du produit (catégories, prix et mécanisme d'ajustement, mesurage, etc.) et permettre d'opérationnaliser le nouveau système souhaité par les producteurs.

UN PROCESSUS D'ARBITRAGE QUI TOURNE AU RALENTI

Visiblement déterminé à retarder le plus possible l'entrée en vigueur de la mise en marché collective du bois de sciage sapin-épinette, le CIFQ a multiplié cet été les initiatives visant à retarder le processus d'arbitrage de la convention de mise en marché entamé par la Régie. De fait, le Syndicat n'a pour le moment que peu de progrès à ses producteurs à ce chapitre.

LE CIFQ EXIGE LA RÉCUSATION D'UN RÉGISSEUR

Le CIFQ a exigé d'entrée de jeu la récusation d'un des régisseurs attitrés au dossier, monsieur Simon Trépanier, sous prétexte que celui-ci aurait travaillé, il y a plusieurs années, avec l'avocat représentant actuellement le Syndicat. En raison des disponibilités limitées de l'avocat du CIFQ, cette demande n'a pas pu être traitée avant le 30 juillet dernier. Au moment d'écrire ces lignes, la Régie n'avait pas encore rendu sa décision.



RÈGLES DE FONCTIONNEMENT : LE CIFQ RÉCLAME UN RETOUR EN ARRIÈRE

Le CIFQ exige de la Régie qu'elle abandonne ses nouvelles orientations institutionnelles et qu'elle revienne à son ancien modèle dit « quasi judiciaire ». Il s'agit d'un processus fastidieux, similaire à une procédure judiciaire, avec de nombreux jours d'auditions, la comparution de témoins, des interrogatoires et contre-interrogatoires, qui risquerait d'entraîner des délais très importants. Le Syndicat a fait valoir son opposition à cette demande, qui n'est ni dans l'intérêt des producteurs, ni dans celui des acheteurs et du reste de la filière. La Régie devrait traiter cette demande, selon nous, lors des rencontres préparatoires à l'arbitrage.

ABANDON DE LA GUÉRILLA JUDICIAIRE POUR RENSER LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE

Le Groupement forestier des Cantons, l'Aménagement forestier coopératif des Appalaches et le Groupement forestier coopératif Saint-François ont contacté le Syndicat afin de faire part de leur volonté d'abandonner le pourvoi en contrôle judiciaire intenté au lendemain de l'approbation du *Règlement* sur la mise en marché collective. Le 26 août dernier, une demande de désistement en justice a été déposée, mettant officiellement fin aux procédures judiciaires. Les groupements souhaitent désormais collaborer à la consultation sur la prochaine convention de mise en marché. Les conditions de cette collaboration, qui devra être équitable pour tous les producteurs, sont à déterminer pour l'instant.

Rappel – Suspension de l'entrée en vigueur de la mise en marché collective

En l'absence d'une première convention de mise en marché pour le bois de sciage de sapin-épinette, la Régie a officiellement décidé de reporter l'entrée en vigueur du règlement instaurant la mise en marché collective, prévue le 1^{er} août dernier. Il est désormais prévu que celui-ci entre en vigueur seulement lorsque le présent processus d'arbitrage sera conclu, et que la Régie ait rendu une décision faisant office de convention de mise en marché.

L'arbre PLUS

4300, boul. Bourque, Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Tél. : 819 346-8906 • Téléc. : 819 346-8909
spfsq@upa.qc.ca spbestrie.qc.ca

Rédaction et coordination : L'équipe du SPFSQ
Distribution : Aux propriétaires de boisés du Sud du Québec

Publié trois fois par année par le **Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec** avec la contribution du **Fonds d'aménagement forestier du Sud de Québec**. © La reproduction totale ou partielle des articles, tableaux, graphiques et photos de ce bulletin est interdite, à moins d'avoir au préalable obtenu la permission du SPFSQ.

Tirage : N/A
Dépôt légal :
3^e trimestre 2025, numéro 3
ISSN : 0844-4641
Bibliothèque nationale du Québec, 1998
Envois poste-publication
No de convention : 40020037

Convention de mise en marché : quels sont les points d'achoppement ?

MISE EN CONTEXTE

Avant de déposer une demande d'arbitrage, le Syndicat et le CIFQ se sont engagés dans des négociations, puis une conciliation, en vue d'établir une première convention de mise en marché. Si certains points ont fait l'objet d'un relatif accord, d'autres aspects déterminants de la convention devront être tranchés par la Régie. Quels sont-ils ?

GRILLES DE PRIX

Sans grande surprise, le CIFQ s'oppose à la grille de prix proposée par le Syndicat. Comme son nom l'indique, cette grille propose un prix pour chaque catégorie de produit, en fonction de sa qualité. Le CIFQ ne démontre aucune ouverture pour trouver une manière objective de fixer les prix aux producteurs selon sa qualité.

PRIX INDICIEL

Le CIFQ refuse que les prix des différents produits au sein de la future convention soient rattachés à l'évolution d'un indice de prix reconnu (dans ce cas-ci, le PRIBEC) comme le veulent les producteurs. Le recours à un prix indiciel est une pratique fréquente dans le secteur agroalimentaire. Concrètement, avec un prix indiciel, quand le prix du bois d'œuvre sur le marché augmente, le prix offert aux producteurs évolue en conséquence, et vice-versa. Le CIFQ souhaiterait plutôt que les prix fassent l'objet d'une renégociation constante, ce qui ne favorise pas une mise en marché ordonnée et efficace. Notre proposition proposait un prix fixé tous les quatre mois (trois changements par année) de manière automatique sur des indices prévisibles et objectifs, ce qui permettrait à la filière d'avoir des prix plus stable et prévisible dans le temps.

INTERMÉDIAIRES ET EXCLUSIVITÉ DE LA MISE EN MARCHÉ

Le CIFQ s'oppose à ce que le Syndicat ait la responsabilité exclusive de la mise en marché du bois de sciage sapin-épinette, un principe pourtant au cœur de la mise en marché collective. Le CIFQ souhaite ainsi que les groupements forestiers, les entrepreneurs forestiers et les très grands propriétaires forestiers (Domtar) soient exclus des dispositions de la future convention. Le Syndicat s'oppose fermement à cette vision, qui viendrait dans les faits affaiblir la cohésion et la capacité de négociation collective des producteurs.

APPROVISIONNEMENT ET VOLUMES ANTICIPÉS

Le Syndicat propose de prendre les moyens raisonnables pour vendre à chaque acheteur autorisé 80 % de son volume anticipé, en se basant sur son historique d'achat, dans la mesure où ceux-ci s'engagent à acheter et recevoir au moins cette quantité du produit. Il s'agit d'un engagement qui permettrait d'assurer une stabilité d'approvisionnement importante aux acheteurs. Le CIFQ ne partage pas cette vision, et voudrait des garanties d'approvisionnement, comme il existe dans la forêt publique.

UNIFORMISATION DES UNITÉS DE MESURAGE

À l'heure actuelle, les acheteurs actifs sur le territoire ont recours à une multitude d'unités de mesure, ce qui rend difficile la transparence dans la mise en marché. Au sein de la future convention, le Syndicat propose d'avoir recours uniquement à deux unités de mesure : la corde pour tous les produits, une unité bien connue des producteurs, ainsi que la tonne métrique verte, prescrite par certaines usines.

Pleins feux sur l'offre de formations pour l'automne !

Que vous veniez d'acquérir un boisé ou que vous en exploitiez un depuis plusieurs années, notre offre de formations saura répondre à vos besoins ! Voici un aperçu de quelques formations offertes cet automne.

POUR LES NOUVEAUX PROPRIÉTAIRES DE BOISÉ : J'AMÉNAGE MA FORÊT - JE VALORISE MON BOISÉ

12 décembre

Destinée aux nouveaux propriétaires, cette formation offre une vue d'ensemble des ressources et des outils disponibles pour bien gérer votre boisé. Vous y découvrirez les principaux intervenants et programmes d'aide en forêt privée, les bases de l'aménagement forestier, ainsi que des notions clés liées au plan d'aménagement, au certificat de producteur forestier, à la fiscalité et à la mise en marché.

FAÇONNAGE ET CLASSEMENT DES BOIS

24 octobre

Débitage de billes de bois de façon à maximiser les revenus, reconnaître les différents défauts, les essences et leurs caractéristiques pour classer les billes selon les normes du marché. Session de 6 heures de 9 h à 16 h. Le cours théorique de 3 heures est suivi d'une visite sur le terrain pour la pratique.

CONSTRUCTION ET AMÉLIORATION DE CHEMIN FORESTIER

31 octobre ou 5 décembre

Cette formation aborde les bonnes pratiques pour planifier, construire ou améliorer un chemin forestier. Vous y apprendrez à choisir le type de chemin et son tracé, à planifier la coupe de l'emprise, à sélectionner le matériel et les traverses pour les cours d'eau et milieux humides, ainsi qu'à aménager les virées et aires d'empilement. La formation couvre également la réglementation, les techniques de stabilisation des sols et les pratiques d'entretien pour réduire l'impact sur les écosystèmes aquatiques.

FISCALITÉ FORESTIÈRE

21 novembre ou 4 décembre

Découvrez les avantages fiscaux liés au plan d'aménagement forestier, au certificat de producteur forestier et aux programmes d'aide disponibles. Cette formation aborde les notions essentielles pour mieux gérer la comptabilité de votre boisé : traitement des revenus et dépenses, amortissement de la machinerie, préparation des documents pour la déclaration d'impôts (rapport d'ingénieur forestier, étalement du revenu, annexe E, TPS-TVQ et déclaration des opérations forestières).

ABATTAGE D'ARBRES DE BASE (CNESST)

Multiples dates disponibles

Évaluation de l'arbre, préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la charnière, entaille de direction et trait d'abattage), cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés). Permet d'obtenir l'accréditation de la CNESST.

ABATTAGE DIRECTIONNEL ET DE PRÉCISION - NIVEAU AVANCÉ

19 octobre ou 31 octobre

S'adresse aux participants souhaitant approfondir les techniques acquises et apprendre de nouvelles méthodes pour gérer des situations complexes de manière sécuritaire, ergonomique et efficace. Le cours couvre notamment l'abattage des chicots, des arbres avec pourriture au tronc, des arbres encroués, des sujets à inclinaison latérale, à tiges multiples ainsi que des perches fléchies.

Pour vous inscrire ou encore pour consulter l'ensemble des [formations](#) offertes cet automne, visitez notre [site Internet](#).

La bonne nouvelle de l'été : un accord conclu avec la MRC des Sources

Au cas où vous n'auriez pas vu passer la nouvelle, le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, la Fédération de l'UPA-Estrie, les Producteurs, productrices acéricoles de l'Estrie, Laforêt, coopérative de services forestiers et la MRC des Sources, ont tenu une conférence de presse conjointe, plus tôt cet été, afin d'annoncer la conclusion d'une entente concernant la réglementation forestière sur le territoire. Une excellente nouvelle pour les producteurs forestiers de la région!

RETOUR SUR LE DOSSIER

L'automne dernier, la présentation d'une réglementation controversée introduisant des contraintes majeures nuisant à l'exploitation durable des boisés privés a provoqué de fortes inquiétudes chez les producteurs de la MRC des Sources. La réglementation a initialement été adoptée, malgré la mobilisation des producteurs.

UNE MÉDIATION FRUCTUEUSE

Devant le mécontentement des producteurs forestiers, la MRC des Sources a tendu la main et proposé la mise en place d'un processus de médiation, afin de trouver une voie de passage. Le Syndicat a accepté cette ouverture, et s'est engagé de bonne foi dans les négociations. Les principales divergences ont pu être surmontées, et une entente trouvée.

VERS UNE RÉGLEMENTATION PLUS RESPECTUEUSE DE LA RÉALITÉ FORESTIÈRE

La MRC des Sources s'est engagée à apporter des modifications importantes à son règlement, qui concernent les principaux points litigieux pour les producteurs: les unités de mesure, seuils de récolte fixés, les déclarations obligatoires exigées, et les restrictions importantes à la récolte dans les bandes de protection. L'entente prévoit aussi une certaine harmonisation avec les programmes de mise en valeur des forêts privées et l'ajout d'incitatifs destinés à encourager son application par les propriétaires forestiers.

LE MOT DE LA FIN

Alors que Québec souhaite confier un rôle central aux MRC en matière de réglementation sur l'abattage, l'entente avec la MRC des Sources démontre qu'il est possible de concilier la protection de l'environnement avec la réalité forestière. Les producteurs connaissent leurs forêts mieux que quiconque et ont des solutions à proposer. Les MRC gagnent à les inclure dès le départ dans la réflexion.



De gauche à droite: MM. René Perreault, Maire de Saint-Georges-de-Windsor, Michel Brien, Président de la Fédération de l'UPA-Estrie, Hugues Grimard, Maire de Val-des-Sources, André Roy, Président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec, Hugues Beaudoin, 2^e vice-président du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec et Jonathan Blais, Président des Producteurs et productrices acéricoles de l'Estrie.

Émission des contingents pour la période « Automne 2025 »

par André Houle

Le Syndicat a procédé à l'envoi des contingents pour la période « Automne 2025 », soit du 1^{er} septembre au 31 décembre 2025, et ce, avant l'annonce du ralentissement des achats de l'usine en septembre et octobre. En effet, au moment d'écrire ces lignes, l'usine a complètement cessé de prendre du bois durant 2 1/2 semaines et nous limitera à un total hebdomadaire d'entrée à l'usine, ce qui pourrait perturber les opérations sur le terrain. Domtar nous a toutefois assuré qu'il prendrait les volumes similaires aux années antérieures pour cette période d'automne. Veuillez noter que la priorité des livraisons se fera selon les contingents émis pour maintenir l'équité d'accès à l'usine entre les producteurs.

POUR LES FEUILLUS-MÉLANGÉS

Nous avons pu répondre aux 121 producteurs qui nous ont fait une demande. Le volume demandé était de 32 360 tma et le volume au contrat est de 22 200 tma. Il s'agit d'un taux de réponse de 145 % du volume émis par rapport au contrat, ce qui représente environ 1 705 chargements.

POUR LES PEUPLIERS

Nous avons pu répondre aux 111 producteurs qui nous ont fait une demande. Le volume demandé était de 17 680 tma et le volume au contrat est de 17 620 tma. Il s'agit d'un taux de réponse de 100 % du volume émis par rapport au contrat, ce qui représente environ 1 040 chargements.

POUR LES RÉSINEUX

Chacun des 71 producteurs ayant fait une demande a reçu un permis pour au moins un voyage. Pour les producteurs possédant des superficies plus grandes que la moyenne, le ratio de 0,1 tma à l'hectare a été appliqué. Nous avons ainsi émis 3 500 tma sur les 10 500 tma demandés. Selon la décision du conseil d'administration, les quatre groupements forestiers représentant plus de 250 000 hectares de superficie boisée sont limités à 40 % du contingent.

Note: Tma = Tonne métrique anhydre sans écorce

Valoriser la fonge et la flore spontanée : un nouveau levier économique pour les producteurs forestiers et agricoles du Québec

par Louis Lefebvre, agronome et conseiller en agroforesterie et PFNL

Et si la biodiversité de vos boisés et friches recelait un potentiel insoupçonné de récolte et de revenus ?

UNE RICHESSE INVISIBLE À PORTÉE DE MAIN

Au Québec, les producteurs connaissent bien le potentiel des cultures emblématiques comme l'érable ou le bleuet sauvage. Ces cultures n'ont pas été semées ou implantées. Soutenues par des pratiques d'aménagement bien rodées, elles ont donné naissance à de puissantes filières économiques. Pourtant, au-delà de ces cultures vedettes, une immense biodiversité spontanée — champignons, petits fruits, et autres produits — pousse dans nos friches, boisés et lisières.

Ces ressources, encore peu valorisées, peuvent devenir des produits d'intérêt commercial à condition d'être identifiées, protégées et aménagées avec intelligence.



UNE NOUVELLE CULTURE À MÊME NOS FORÊTS ET FRICHES

La fonge (champignons) et la flore spontanée (plantes indigènes comestibles, médicinales, ornementales et autres) poussent sans aide humaine. Pourtant, il est possible de créer les conditions propices à leur optimisation dans l'espace par des aménagements, comparables à ceux des érablières ou des bleuetières.

La gestion de la lumière, de l'humidité, des bois morts ou des sentiers peut grandement améliorer la productivité et la récolte.



EXEMPLE CONCRET : UNE INITIATIVE DANS LA MRC DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS

Dans la MRC du Haut-Saint-François, une initiative novatrice vise justement à révéler et valoriser le potentiel des forêts et friches locales en matière de produits forestiers non ligneux (PFNL). Porté par le CLD du Haut-Saint-François, Adapterre et ses partenaires, le projet met en lumière une diversité étonnante de ressources présentes sur les terres privées de la région.

Deux volets concrets

1. Appel aux propriétaires de la MRC du Haut-Saint-François

Un sondage est en cours pour repérer les producteurs agricoles et forestiers de la MRC intéressés à accueillir ou participer à ces visites.

2. Visites terrain

À la fin de l'été et à l'automne 2025, des visites de propriétés agricoles et forestières seront organisées pour présenter des cas réels d'aménagement et de cueillette durable. L'objectif est aussi de créer un réseau de producteurs intéressés par la mise en marché en commun.

PARTICIPER AU SONDAGE

Ce projet s'inscrit dans une volonté plus large de diversification économique rurale, en valorisant les écosystèmes existants plutôt qu'en les remplaçant.



UNE ÉCONOMIE VERTE À PORTÉE DE RÉCOLTE

Les marchés pour ces produits sont bien réels : champignons frais pour la gastronomie, plantes médicinales pour l'herboristerie, plantes indigènes pour l'horticulture ou petits fruits pour la transformation. Certains producteurs vendent déjà à des chefs, des cueilleurs ou des entreprises de cosmétiques, souvent à des prix intéressants.

Avec des pratiques de récolte respectueuses et des aménagements simples, il est possible de créer une filière complémentaire aux activités agricoles ou forestières traditionnelles.

UNE VISION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE

Cette approche permet aux producteurs de transformer la biodiversité en ressource économique, tout en renforçant la résilience écologique de leurs terres. Il ne s'agit pas de cultiver à la place de la nature, mais avec elle.

PASSEZ À L'ACTION

Vous êtes à l'extérieur de la MRC du Haut-Saint-François, mais désirez entreprendre des démarches en lien avec la commercialisation de PFNL ? Vous êtes producteur forestier ou agricole et possédez des friches, boisés ou lisières ?

Voici les étapes que nous proposons :

- Faire un inventaire de la ressource sur sa terre ;
- Identifier les niches écologiques propices à certaines espèces ;
- Aménager doucement : sentiers, éclaircies, bois mort, etc. ;
- Apprendre les méthodes de récolte durables, le conditionnement et les circuits de vente.

Si vous avez des questions, veuillez contacter l'équipe d'Adapterre :

Courriel : info@adapterre.com

Site Internet : Adapterre.com



L'importance de votre numéro de lot pour la nouvelle norme européenne

À l'attention des producteurs, entrepreneurs et transporteurs forestiers

Votre collaboration est essentielle pour répondre aux exigences de la norme européenne EUDR en matière de traçabilité du bois et pour le bon fonctionnement des transactions avec les transformateurs de bois qui doivent s'y conformer.

Votre numéro de lot est exigé par le Syndicat pour démontrer la provenance du bois pour s'assurer que le bois livré aux usines répond aux normes EUDR.

IMPORTANT

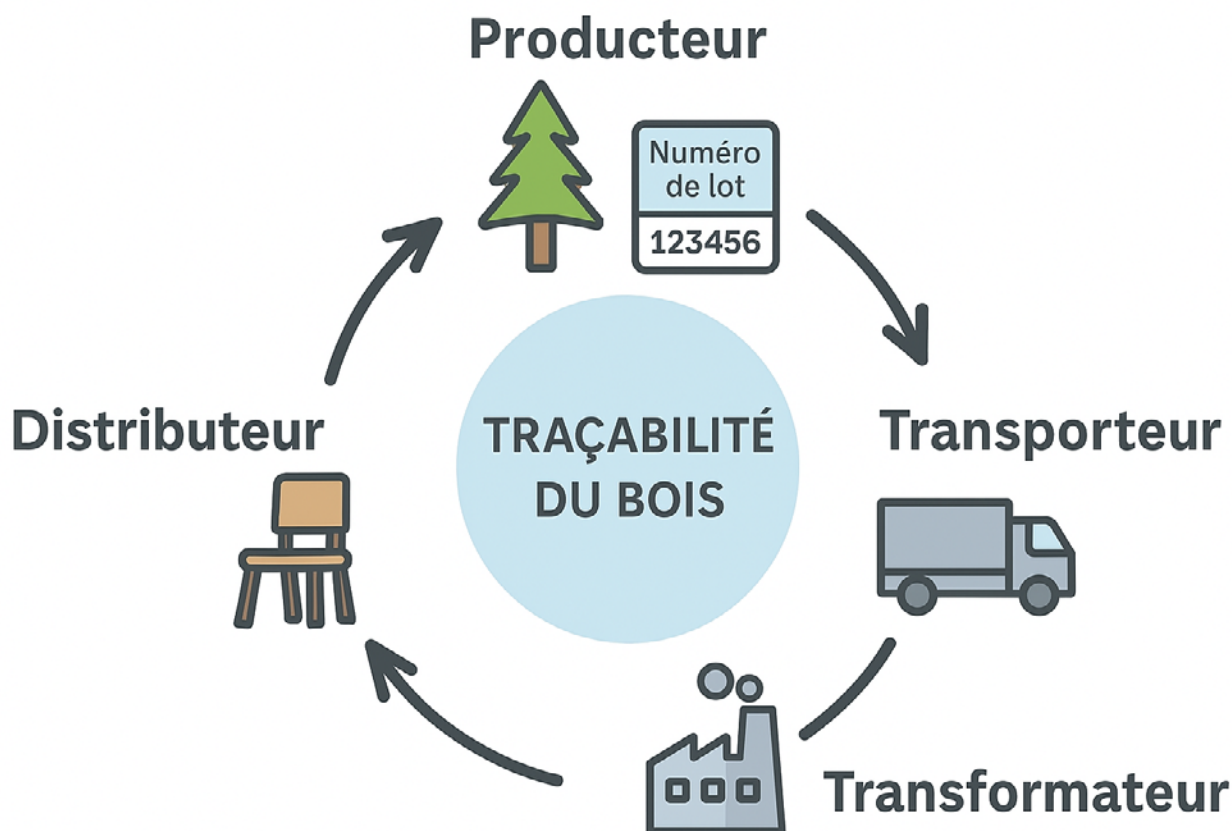
Il est nécessaire de **fournir votre numéro de lot à votre transporteur** afin de satisfaire les besoins de traçabilité de la norme de certification EUDR.

PETIT RAPPEL

Les transporteurs doivent eux-mêmes produire des rapports de transport pour le bois à pâte livré chez Domtar avec les détails du bois livré. De transmettre votre numéro de lot les aide à achever ces rapports correctement et éviter les délais de paiement. De plus, pour les livraisons dans les usines de sciage, vous devez fournir votre numéro de lot afin que votre transporteur puisse le transmettre à l'usine. Merci de votre collaboration !

Pour plus d'informations sur le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts, communément appelé *European Union Deforestation Regulation* (EUDR) veuillez consulter la [page web](#).

Mise à jour de votre compte de taxes municipales : Prendre note que pour certains propriétaires, une correspondance du SPFSQ vous sera envoyée par la poste demandant de transmettre votre compte de taxes municipales le plus récent.



Formations pour les propriétaires pour l'automne 2025 et l'hiver 2026

Le Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec (SPFSQ), mandataire de l'Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie (AMFE), l'Agence forestière de la Montérégie (AFM) et l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées de la Chaudière (ARFPC), organise des formations à l'intention des propriétaires dont les boisés sont situés sur le territoire des trois Agences de mise en valeur de la forêt privée.

APPEL DE COLLABORATION POUR ACCUEILLIR DES GROUPES EN FORÊT

Dans le cadre de l'organisation de sorties terrain à vocation éducative et environnementale, le Syndicat est à la recherche de propriétaires forestiers intéressés à accueillir des groupes (étudiants, citoyens, propriétaires) sur leur terrain pour des activités d'interprétation, de sensibilisation ou d'apprentissage liées à la forêt. Ces sorties permettent de : valoriser la gestion durable des forêts privées, sensibiliser le public à la biodiversité et aux enjeux forestiers et créer des liens entre les propriétaires et la communauté. Nous nous engageons à respecter les lieux, à encadrer les groupes de manière sécuritaire et à collaborer étroitement avec vous pour définir les modalités (dates, nombre de participants, types d'activités, etc.). Si vous êtes intéressé et désirez discuter de cette possibilité, veuillez contacter M. Olivier Côté, responsable des formations au 819 346-8906 poste 5127 ou par courriel : ocote@upa.qc.ca

DESCRIPTION DES FORMATIONS

SÉCURITÉ EN FORÊT

Abattage directionnel et de précision (cours de base) / Santé et sécurité - abattage manuel (234-361)

Contenu : Évaluation de l'arbre, préparation de la voie de retraite, l'ébranchage du pied de l'arbre, l'abattage contrôlé (la position d'abattage et la charnière, entaille de direction et trait d'abattage), cas particuliers d'abattage (gros diamètre, arbres penchés, déracinés ou arqués). Cette formation permet d'obtenir l'accréditation de la CNESST.

Session de 16 heures (2 jours) réparties en 8 heures de théorie de 8 h à 17 h la première journée et 8 heures de pratique de 8 h à 17 h pour la deuxième journée. Un groupe de 14 propriétaires par session théorique et deux groupes de 7 propriétaires pour la pratique.

Formateur : Éric Quirion, formateur accrédité par la CNESST

Rappel : Subvention de 50 % pour les propriétaires d'un lot boisé qui manipule la scie à chaîne à des fins personnelles, jusqu'à concurrence du budget alloué.

Les sessions sont prévues :

1. **Samedi 22 novembre 2025** (théorie)
Dimanche 23 novembre
OU lundi 24 novembre 2025 (pratique)
Cookshire-Eaton ;
2. **Vendredi 12 décembre 2025** (théorie)
Samedi 13 décembre
OU dimanche 14 déc. 2025 (pratique)
Valcourt ;
3. **Samedi 10 janvier 2025** (théorie)
Dimanche 11 janvier
OU lundi 12 janvier 2025 (pratique)
Disraeli.

Vous n'avez pas à apporter votre scie à chaîne pour la formation. Lors de la partie théorique, vous pourrez apporter vos équipements de protection individuelle (ÉPI) **que vous possédez déjà** afin de permettre au formateur d'en vérifier la conformité. Si vous n'en avez pas, vous devez planifier vos achats en conséquence. Vous pouvez consulter le site Internet ici-bas du formateur M. Éric Quirion. En déroulant jusqu'en bas de la page, vous y trouverez des vidéos explicatives sur les différents équipements et normes acceptées par la CNESST. Voici le lien vers le site Internet du formateur pour explication détaillée sur les équipements à acheter : formationabattageericquirion.ca.

Important ! Pour la partie pratique, chaque participant doit porter obligatoirement les équipements de protection individuelle (ÉPI) suivants :

- **Casque de sécurité**
(norme CAN/CSA-Z94.1; NF EN 397 +A1)
- **Protection oculaire et faciale**
(norme CSA-Z94.3 ou ANSI/ISEA Z87.1. ou NF EN 166)
- **Gants à paume adhérente**
- **Protecteurs auditifs** (coquilles ou bouchons)
(norme CAN/CSA-Z94.2)
- **Bottes de sécurité de scie à chaîne**
(norme CAN/CSA Z195 ou NF EN ISO 17249)
- **Pantalons de scie à chaîne**
(normes : NF EN 381-5 ou ASTM F3325
Catégorie A, C ou D)
- **Pansement compressif dans le casque.**

Abattage directionnel et de précision (avancé)

Prérequis : Le cours d'abattage directionnel et de précision de base (CNESST) doit avoir été complété.

Contenu : S'adresse aux participants ayant une expérience minimale de vingt heures d'abattage d'arbres et voulant parfaire les techniques apprises lors de leur précédente formation et qui souhaitent apprendre de nouvelles techniques qui les aideront à résoudre certaines situations problématiques de façon sécuritaire, ergonomique et efficace. Durant ce cours, nous verrons l'abattage des chicots, arbres avec pourriture au tronc, arbres encroués, arbres avec inclinaison latérale, arbres à tiges multiples et de perches fléchies. Session de 8 heures de 8 h à 17 h.

Formateur : Éric Quirion, formateur accrédité par la CNESST

Les sessions sont prévues :

1. **Dimanche 19 octobre 2025**
Dunham sur le lot d'un propriétaire ;
2. **Vendredi 9 janvier 2026**
Sur le lot d'un propriétaire en Estrie.

Important ! Vous devez porter obligatoirement les équipements de sécurité minimum suivants :

- **Casque de sécurité**
(norme CAN/CSA-Z94.1; NF EN 397 +A1)
- **Protection oculaire et faciale**
(norme CSA-Z94.3 ou ANSI/ISEA Z87.1. ou NF EN 166)
- **Gants à paume adhérente**
- **Protecteurs auditifs** (coquilles ou bouchons)
(norme CAN/CSA-Z94.2)
- **Bottes de sécurité de scie à chaîne**
(norme CAN/CSA Z195 ou NF EN ISO 17249)
- **Pantalons de scie à chaîne**
(normes : NF EN 381-5 ou ASTM F3325
Catégorie A, C ou D)
- **Pansement compressif dans le casque.**

AMÉNAGEMENT ET GESTION D'UN BOISÉ

Sortie terrain : pourquoi et comment éclaircir et jardiner sa forêt?

Contenu : Atelier terrain d'une demi-journée se déroulant en forêt visant à vous montrer les avantages d'éclaircir ou jardiner une forêt, les arbres à récolter et à favoriser pour maintenir la santé de votre boisé. Pourquoi éduquer les peuplements, apprendre quoi faire en forêt, quand et comment le faire, c'est ce que propose cet atelier. Il vise aussi à faire acquérir aux participants le vocabulaire et les notions de base pour décrire et comprendre la situation de leur forêt, les familiariser avec les grands principes de la dynamique forestière et prendre connaissance des types d'interventions sylvicoles reliées aux coupes partielles. L'atelier permet de comprendre les notions de santé des arbres directement sur le terrain et comment se décide le choix des arbres à couper et à favoriser pour améliorer la qualité des boisés. Session de 4,5 heures de 8 h 30 à 13 h.

Formateur : Christian Auclair, technicien forestier

Une session prévue :

1. **Vendredi 10 octobre 2025**
Windsor et sur le lot d'un propriétaire (pratique)

Atelier terrain sur les saines pratiques d'aménagement en milieu humide boisé

L'atelier vise à présenter les meilleures pratiques d'aménagement pour préserver ces écosystèmes.

Contenu : Définition, cartographie et caractéristiques des milieux humides boisés, réglementation et cadre légal en vigueur. Présentation des techniques de récolte adaptées pour minimiser l'impact sur le sol et la biodiversité, gestion des espèces envahissantes et protection de la faune. Visite de sites aménagés selon les bonnes pratiques et discussion avec les participants : défis et solutions adaptés à leurs projets. Revue des ressources et outils disponibles. Session de 4,5 heures de 8 h 30 à 13 h.

Formateurs : Olivier Côté, ingénieur forestier et Christian Auclair, technicien forestier

Une session prévue :

1. **Vendredi 28 novembre 2025**
Secteur Magog-Stanstead
sur le lot d'un producteur

Façonnage et classement des bois pour des revenus maximums

Contenu : Débitage de billes de bois de façon à maximiser les revenus, reconnaître les différents défauts, les essences et leurs caractéristiques pour classer les billes selon les normes du marché. Session de 6 heures de 9 h à 16 h. Un cours théorique de 3 heures est suivi d'une visite sur le terrain pour la pratique.

Formateur : Christian Auclair, technicien forestier

Choix de deux sessions :

1. **Vendredi 24 octobre 2025**
Sherbrooke - secteur Rock Forest (théorie)
et sur le lot d'un propriétaire (pratique)

Construction et amélioration de chemins forestiers

Contenu : Cette formation est destinée aux propriétaires forestiers qui prévoient la construction ou l'amélioration d'un chemin forestier sur leur propriété. Les notions suivantes seront abordées : Réglementations et saines pratiques relatives aux travaux, planification du type de chemin et du parcours le plus pertinent pour le tracé du chemin, la coupe de l'emprise, le choix du matériel, des traverses de cours d'eau et de milieux humides, des virées et d'aire d'empilement de bois ainsi que les techniques de stabilisation des sols à nu et la fréquence d'entretien pour limiter les impacts sur les écosystèmes aquatiques. Session de 6,5 heures de 8 h 30 à 16 h. Un cours théorique de 3,5 heures est suivi d'une visite sur le terrain pour la pratique.

Formateur : Christian Auclair, technicien forestier

Choix de deux sessions :

1. **Vendredi 31 octobre 2025**
Waterloo
2. **Vendredi 5 décembre 2025**
Richmond

Fiscalité forestière

Contenu : Apprenez-en plus sur les avantages fiscaux reliés à la possession d'un plan d'aménagement forestier et du statut de producteur forestier reconnu ainsi que les programmes d'aide à l'aménagement forestier. La formation en fiscalité forestière aborde divers sujets d'intérêt tels que les types de boisé, les notions de base de la comptabilité, comme

le traitement des revenus et dépenses du boisé et l'amortissement de la machinerie afin d'être plus à l'aise dans la réalisation de la tenue de livres. Puis comment préparer les documents afférents à sa déclaration d'impôts (rapport d'ingénieur forestier, étalement du revenu, annexe E, traitement des taxes : TPS-TVQ et déclaration des opérations forestières). Session théorique de 7 heures de 8 h 30 à 16 h 30.

Formateur : Patrick Samson, CPA, Fiscaliste

Choix de deux sessions :

1. **Vendredi 21 novembre 2025**
En ligne sur Zoom
2. **Jeudi 4 décembre 2025**
Sherbrooke (secteur Rock Forest)

Pour les nouveaux propriétaires de boisé : j'aménage ma forêt – je valorise mon boisé

Contenu : Cette formation a été conçue à l'intention des nouveaux propriétaires désireux de s'impliquer dans la gestion et l'aménagement de leur boisé. Véritable introduction à la gestion et l'aménagement d'un lot boisé, son objectif est de vous présenter les différents intervenants et les programmes d'aide en forêt privée, les notions élémentaires de l'aménagement forestier et d'autres ressources du boisé, plan d'aménagement forestier, certificat de producteur forestier, fiscalité forestière et mise en marché. Cette formation a pour objectif de vous donner une vue d'ensemble et de vous présenter un parcours de formations au rythme qui vous conviendra. Sessions de 4,25 heures, de 8 h 45 à 13 h.

Formateur : Christian Auclair, technicien forestier

Une session prévue :

1. **Vendredi 12 décembre 2025**
En ligne sur Zoom

Comptabilité et aspects fiscaux en agriculture et foresterie

Contenu : Cette formation a pour but d'expliquer les notions de base de la comptabilité, afin d'être plus à l'aise dans la réalisation de la tenue de livres. Des notions de taxes et de fiscalité seront aussi abordées. Voici le détail des points présentés : les types de comptabilité, organisation des dossiers, principes de comptabilité (explication des notions de base), conciliation bancaire, procédures à faire en fin de mois et d'année,

éléments particuliers en taxes (rapport de taxes, éléments taxables et autres) et éléments fiscaux (éléments à porter attention et éléments de planification). Durée de 7 heures de 8 h 30 à 16 h 30.

Formateur : Joffrey Moy, M. SC, CPA

Une session prévue :

1. **Jeudi 22 janvier 2026**
Sherbrooke (secteur Rock Forest)

Petit traité de l'arpentage à l'usage des propriétaires de lots boisés

Contenu : Aménager une forêt, c'est bien. Le faire à l'intérieur de ses limites de propriété, c'est encore mieux ! Pour effectuer des travaux d'aménagement à l'intérieur de sa propriété, il importe de connaître les limites de son droit de propriété. Car effectuer des travaux chez le voisin peut entraîner de lourdes conséquences. La formation vise principalement à faire connaître aux participants : le champ de compétence de l'arpenteur-géomètre et celui de l'ingénieur forestier, les particularités légales et techniques de la rénovation cadastrale ainsi que celles de l'ancien cadastre, les enjeux entourant le positionnement des limites de propriété au Québec, comprendre les différentes sources d'incertitudes qui peuvent affecter la position d'une limite de propriété, les principes juridiques qui gouvernent la délimitation des propriétés privées, notamment la possession utile et le principe de la prescription acquisitive, les différences fondamentales entre l'opération de piquetage et celle de bornage et les différents principes et actions favorables à adopter en tant que propriétaire responsable et vigilant. Durée de 7 heures de 8 h 30 à 15 h 30.

Formateur : Richard Thibaut, a.-g., ing.f., Arpenteur-géomètre et ingénieur forestier

Une session prévue :

1. **Vendredi 30 janvier 2026**
En ligne sur Zoom

Débardage des bois

Contenu : S'adressent aux propriétaires forestiers voulant parfaire leurs techniques de débardage des bois. Les différentes techniques seront abordées telles que : débardage avec tracteur chargeuse, tracteur avec treuil uniquement, avec un véhicule tout-terrain, utilisation du treuil portable, du cône de débardage et des poulies. Durée de 6 h 30 de 8 h 30 à 16 h.

Formateur : Éric Quirion, formateur accrédité par la CNESST.

Une session prévue :

1. **Samedi 24 janvier 2026**
Valcourt, sur le lot d'un propriétaire (pratique)

Affûtage et entretien de la scie mécanique

Contenu : Méthodes de travail sécuritaire, les modèles de chaînes, lames et pignons, outils nécessaires pour réussir un limage parfait. L'importance d'une chaîne bien affûtée. 50 % du temps de formation est consacré à l'apprentissage. Entretien complet de la scie pour une efficacité supérieure et un prolongement de la vie de celle-ci. Sessions de 12 heures réparties sur deux jours combinant l'affûtage et l'entretien. De 8 h 45 à 16 h.

Formateur : Éric Quirion, formateur accrédité par la CNESST

Une session prévue :

1. **Samedi 31 janvier 2026**
et dimanche 1^{er} février 2026
East Angus

Sortie terrain : pourquoi et comment éclaircir et jardiner sa forêt ?

Contenu : Atelier terrain d'une demi-journée se déroulant en forêt visant à vous montrer les avantages d'éclaircir ou jardiner une forêt, les arbres à récolter et à favoriser pour maintenir la santé de votre boisé. Pourquoi éduquer les peuplements, apprendre quoi faire en forêt. Quand le faire et comment le faire, c'est ce que propose cet atelier. Il vise à faire acquérir aux participants le vocabulaire et les notions de base pour décrire et comprendre la situation de leur forêt, les familiariser avec les grands principes de la dynamique forestière et prendre connaissance des types d'interventions sylvicoles reliées aux coupes partielles. L'atelier permet de comprendre les notions de santé des arbres directement sur le terrain et comment se décide le choix des arbres à couper et à favoriser pour améliorer la qualité des boisés. Session de 4 heures de 8 h 45 à 13 h.

Formateurs : Olivier Côté, ingénieur forestier et Christian Auclair, technicien forestier

Deux sessions prévues :

1. **Hiver 2026**
La date sera affichée sur le portail de formations
Estrie - Point de rendez-vous à préciser
2. **Hiver 2026**
La date sera affichée sur le portail de formations
Montréal - Point de rendez-vous à préciser



Méthode d'inscription aux formations 2025-2026



Pour vous inscrire, veuillez vous enregistrer sur le **Portail de formations du SPFSQ** à l'adresse suivante : formation.spfsq.com ou en balayant l'image dans votre lecteur de code QR.

Inscription au portail

Bienvenue sur le portail du Syndicat des Producteurs forestiers du Sud du Québec. Veuillez remplir tous les champs dotés d'un astérisque. **Il est important d'inscrire comme identifiant un courriel actif et un mot de passe unique**, car ces informations vous seront demandées pour vous connecter à nouveau au portail. Si vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas de contacter Mme Isabelle Dubois au 819 346-8906 poste 5110 ou par courriel à idubois@upa.qc.ca.

SPÉCIMEN

NOM	PRÉNOM
Leforestier	Jean
COURRIEL (IDENTIFIANT)	MOT DE PASSE
Votre courriel	Mot de passe unique chiffre et lettre
CONFIRMATION DU MOT DE PASSE *	COURRIEL *
Mot de passe unique chiffre et lettre	Votre courriel
NUMÉRO DE MEMBRE (inscrire 0 si vous ne connaissez pas votre numéro de membre)	DOMICILE
0	19-123-4567
TÉL. CELLULAIRE	NUMÉRO D'ENTREPRISE (inscrire 0 si vous n'avez pas votre numéro d'entreprise)
574-123-6789	0
NUMÉRO DE TÉLÉPHONE	DATE DE NAISSANCE *
574-123-6789	Votre date de naissance
ÊTES-VOUS MEMBRE D'UNE ORGANISATION? *	SI OUI, QUEL EST LE NOM DE VOTRE ORGANISATION?
Non	Ne rien inscrire
PRODUCTEUR CERTIFIÉ (cocher si votre lot est certifié)	

Résumé des formations offertes

NOM DU COURS	DATE	COÛT	LIEU	AGENCES
Atelier terrain : Pourquoi et comment éclaircir et jardiner sa forêt	Vendredi 10 octobre 2025	50 \$	Windsor	Estrie
Abattage avancé	Dimanche 19 octobre 2025	100 \$	Dunham	Montérégie
Façonnage et classement des bois pour des revenus maximums	Vendredi 24 octobre 2025	50 \$	Sherbrooke (secteur Rock Forest)	Estrie
Construction et amélioration de chemins forestiers	Vendredi 31 octobre 2025	50 \$	Waterloo	Montérégie
Fiscalité forestière	Vendredi 21 novembre 2025	100 \$	En ligne sur Zoom	Estrie
Abattage d'arbres de base	Samedi 22 novembre 2025 (théorie), dimanche 23 OU lundi 24 novembre 2025 (pratique)	400 \$	Cookshire-Eaton	Estrie
Atelier terrain sur les saines pratiques d'aménagement en milieu humide boisé	Vendredi 28 novembre 2025	50 \$	Magog-Stanstead	Estrie
Fiscalité forestière	Jeudi 4 décembre 2025	100 \$	Sherbrooke (secteur Rock Forest)	Estrie
Construction et amélioration de chemins forestiers	Vendredi 5 décembre 2025	50 \$	Richmond	Estrie
Pour les nouveaux propriétaires de boisé - J'aménage ma forêt je valorise mon boisé	Vendredi 12 décembre 2025	50 \$	En ligne	Estrie
Abattage d'arbres de base	Vendredi 12 décembre 2025 (théorie), samedi 13 OU dimanche 14 décembre 2025 (pratique)	400 \$	Valcourt	Estrie
Abattage avancé	Vendredi 9 janvier 2026	100 \$	Sur le lot d'un producteur	Estrie
Abattage d'arbres de base	Samedi 10 janvier 2026 (théorie), dimanche 11 OU lundi 12 janvier 2026 (pratique)	400 \$	Disraeli	Chaudière
Comptabilité et aspects fiscaux en agriculture et foresterie	Jeudi 22 janvier 2026	50 \$	Sherbrooke (secteur Rock Forest)	Estrie
Débardage des bois	Samedi 24 janvier 2026	50 \$	Valcourt	Estrie
Petit traité de l'arpentage à l'usage des propriétaires de lots boisés	Vendredi 30 janvier 2026	50 \$	En ligne	Estrie
Affûtage et entretien de la scie mécanique	Samedi 31 janvier 2026 ET dimanche 1 ^{er} février 2026	100 \$	East Angus	Estrie
Sortie terrain – Pourquoi et comment éclaircir et jardiner sa forêt ?	Hiver 2026 (voir date sur le portail de formations)	50 \$	Lieu à déterminer	Montérégie
Sortie terrain - Pourquoi et comment éclaircir et jardiner sa forêt ?	Hiver 2026 (voir date sur le portail de formations)	50 \$	Lieu à déterminer	Estrie

LISTE DES TRANSPORTEURS DE BOIS DU SPFSQ 2025

Beloin, Georges ou Éric
438, Route 253
East Hereford
819 844-2341

Bolduc, Francis
290, rue Legendre
Cookshire
819 342-9900

Breton Lorenzo & Fils inc.
444, chemin North Hill
Stornoway
819 652-2350
819 652-2339 (garage)

Charpland inc.
Marc Charpentier
115, chemin Charpentier
C.P. 175 Sawyerville
819 889-2238
819 578-3230 (cell.)

Côté, Jasmin
1370, chemin Fitchbay
Magog
819 868-2621
819 560-2289 (cell.)

Côté, Korey
10, rue Pilon
Huntingdon
450 374-5699 (cell.)

Desruisseaux, Dany
1180, rue Craig
Cookshire
819 820-5738 (cell.)

Entr. F.S.T.J. inc.
a/s Claude Martin
650, chemin Jordan Hill
Cookshire-Eaton
819 820-5979

Entr. Jérémie Leboeuf
394 ch. de Covey Hill
Hemmingford
450 567-3837

Entr. MN Nadeau inc.
a/s Natacha Martin
367, rue Principale
Stoke
819 571-1395

Excavation David Cooke inc.
a/s David Cooke
113, chemin Schweizer
Sutton
450 538-2256
450 525-1024 (cell.)

Foresterie E.S.G.
a/s Steven Gilbert
5, des Tournesols
Sutton
450 521-8090 (cell.)

Fortin, Marc
24, rue Gilbert
Dudswell
819 674-5982 (cell.)

Gestion Bolton inc.
a/s Patrick St-Denis
3078, chemin Noisieux
Dunham
450 522-3033 (cell.)

Houde, Gyslain
188, Principale Est, porte 4
Dudswell
819 342-7453

Inkel, Yves
125, chemin Simard
Martinville
819 349-9050 (cell.)

Laroche, Patrick
2267, chemin Cabana
Coaticook
819 640-7626 (cell.)

Logan, Frank & Fils inc.
a/s John Logan
485, Route 249, C.P. 86
Windsor
819 845-4901
819 820-4836
(cell. John)

Loiselle, Mario
675, Route 214
Westbury
819 832-4413
819 820-5268 (cell.)

Lowry, Rainer
14, chemin Cookshire
Sawyerville
819 875-5459
819 820-6669 (cell.)

NJÉ Forestier inc.
a/s Nicolas Archambault
439, Route 220
Bonsecours
819 578-3680 (cell.)
450 532-5390

Pépin Lumber inc.
a/s Maurice Pépin
800, rue Rodrigue
Woburn
819 544-4641

Perron, Robert (Jimmy)
376, Route 253
Cookshire-Eaton
819 679-5798 (Rob)
819 574-2018 (Jim)

Prévost, Émile & Fils inc.
99, Route 257 Nord
La Patrie
819 888-2513
819 570-3917 (cell.)

Transport AFCA et BML inc.
a/s Nicolas Fournier
112, Route 257 Sud
La Patrie
819 888-2790

Transport A.T.L.
a/s Adam Turmel-Larivée
23, ch. de la Longue-
pointe
Beaulac-Garthyby
418 281-4277 (cell.)

Transport Dallaire Express inc.
a/s Guy Dallaire
460, 5^e Rang Nord
Marston
819 583-2501
819 583-8478 (cell.)

Transport Daniel Garand inc.
685, rue Angus Nord
Westbury
819 347-4103

Transport Diane Lynch
a/s Claude Cloutier
660, Rang 3
Dixville
819 849-6723
819 571-0634 (cell.)

Transport Éric Vallée inc.
1100, rue Craig N.
Cookshire
819 314-6702

Transport G.D.M. inc.
Daniel Morin
2044, chemin Madore
Coaticook
819 849-4257
819 570-3289 (cell.)

Transport Gaston Morneau inc.
394, chemin Frank
Kingsbury
819 679-1643 (Dominic)

Transport J. Mayette inc.
a/s Jonathan Mayette
151, chemin Girard
Danville
819 386-8092

Transport Gilles Poudrier
447, Route 108 Est
Cookshire
819 875-1330
819 571-3552 (cell.)

Transport J. Mercier AFCW inc.
115, rue Principale
Ham-Nord
819 344-2232
819 432-1733 (cell.)

Transport Jean-Guy Rouleau inc.
a/s Francis Rouleau
25, rue du Québec
Ascot Corner
819 347-1369
819 571-1483 (cell.)

Transport JPD Choquette
526, rang Cleary
St-Joachim-de-Shefford
450 531-5941

Transport J.R.G. inc.
a/s Roger Giroux
340, Rang Clinton
Woburn
819 544-2384
819 582-0735 (cell.)

Transport L.S. Leclerc inc.
a/s Stéphane Leclerc
3, rue Principale
Saint-François-Xavier
819 845-2877
819 571-4062 (cell.)

Transport Marc Blouin inc.
122, boul. Fortier
Saint-Isidore-de-Clifton
819 571-2509

Transport Martin Carrier inc.
666, rue Saint-Augustin
Woburn
819 544-9677
819 582-2565 (cell.)

Transport MCV inc.
a/s Gino Fecteau
149, rue du Pont
Saint-Ludger
819 548-5435
418 226-6715 (cell.)

Transport Michel Noël inc.
919, rue Moreau
Wickham
819 398-7535
819 479-9144 (cell.)

Transport Pascal Lizotte
235, chemin Gosford Sud
Saint-Joseph-de-Ham-
Sud
819 877-5753

Transport Simon Bouffard inc.
241, rue du Parc Industriel
Saint-Romain
418 486-7087
819 583-7780 (cell.)

Transport VMD Rhéaume inc.
a/s Vincent Rhéaume
530, Route 108
Cookshire-Eaton
819 875-1853
819 572-1853 (cell.)

Veilleux Trans-Forêt inc.
a/s Yves Veilleux
1040, rue Craig Nord
Cookshire
819 875-3488
819 679-8072 (cell.)

DEMANDE DE CONTINGENT POUR LA PÂTE



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

4300, boul. Bourque
Sherbrooke (Québec) J1N 2A6
Téléphone : 819 346-8906
Télécopieur : 819 346-8909
Courriel : spfsq@upa.qc.ca

CONTINGENTS ÉMIS PAR PÉRIODE POUR LES BOIS DE PÂTE

Nous désirons connaître
la ou les périodes de l'année
où vous désirez livrer votre bois.

**Vous devez remplir OBLIGATOIREMENT
ce formulaire pour demander un contingent.**

Le Syndicat se garde la possibilité de vous
donner une autre période, selon les disponibilités
du marché.

**Une fausse déclaration entraîne
L'ANNULATION
DU CONTINGENT.**

NOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

COURRIEL : _____

N° DE TPS : _____ N° DE TVQ : _____

TÉL. RÉS. : () AUTRE : ()

SIGNATURE : _____ DATE : / / 2025
J M A

TRANSPORTEUR : _____

**VOUS DEVEZ OBLIGATOIREMENT NOUS FOURNIR UNE COPIE DE VOTRE COMPTE
DE TAXES MUNICIPALES 2022 OU PLUS RÉCENT, POUR TOUTE DEMANDE.**

HIVER 2026

1^{er} janvier au 31 mai

ÉTÉ 2026

1^{er} juin au 31 août

AUTOMNE 2026

1^{er} septembre au 31 décembre

Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages	Groupe d'essences	Nbre voyages
FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR		FEUILLUS-MÉLANGÉS MULTI LONGUEUR	
PEUPLIERS MULTI LONGUEUR		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR		PEUPLIERS MULTI LONGUEUR	
AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR		AUTRES RÉSINEUX MULTI LONGUEUR	

**Vous devez OBLIGATOIREMENT INSCRIRE LA MUNICIPALITÉ ET LE NUMÉRO DE CADASTRE
DU CHANTIER À VENIR afin de compléter nos bases de données pour l'EUDR.**

POUR LES CONTINGENTS D'AUTOMNE, CE FORMULAIRE DOIT ÊTRE RETOURNÉ AVANT LE 30 NOVEMBRE 2025

Du changement dans votre dossier de propriétaire forestier? Tenez-nous informés !

Pour tenir nos listes de propriétaires à jour, nous avons besoin de votre aide.

À nous retourner seulement s'il y a un changement.

Nom : _____

Adresse : _____

Tel qu'il est inscrit sur la dernière page de *L'arbre PLUS*

Votre situation de propriétaire forestier a-t-elle changé ?

Si oui, veuillez-nous en informer pour mettre nos dossiers à jour en retournant le coupon-réponse suivant.

- ☐ J'ai vendu et je ne suis plus propriétaire de boisé (inscrire le nom et numéro de téléphone du nouveau propriétaire si connu : _____)
- ☐ Changement de représentant : _____
(veuillez nous contacter pour remplir une nouvelle procuration)
- ☐ Décès du propriétaire
- ☐ Succession à : _____
- ☐ Autre : _____
- ☐ Je ne possède pas 4 ha de boisé

Nouveau nom : _____

Nouvelle adresse : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____



Syndicat des
Producteurs forestiers
du Sud du Québec

Veuillez nous retourner le coupon-réponse par courrier
au 4300, boul. Bourque, Sherbrooke, QC J1N 2A6
OU par courriel à lmadore@upa.qc.ca

